



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 428-2022

Est par la présente donné par le soussigné, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue le lundi 17 janvier 2022 à 20 h 09 en vidéoconférence, ont été donnés un avis de motion et une présentation. Lors de la séance régulière du lundi **21 février 2022**, 20 h, à la Salle communautaire au 435, 1^{ière} rue Pied-de-la-Montagne (ou par vidéoconférence), sera soumis pour adoption, le règlement suivant :

Règlement 428-2022 – Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Lors de la séance régulière du Conseil municipal du lundi 17 janvier 2022, un projet de règlement a été déposé.

Résumé du projet :

- Définition des principales valeurs d'intégrité, de la loyauté et d'honneur de la municipalité
- Définition sommaire des obligations
- Prévenir les conflits d'intérêts, avantages et utilisations personnelles des ressources de la municipalité
- Assurer discrétion, confidentialité, respect du processus décisionnel et loyauté après mandat
- Définition des sanctions applicables

Les personnes intéressées à consulter le règlement peuvent le faire en s'adressant à l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 11^e jour de février 2022.

Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-François Coderre, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 11^e jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour de février 2022.


Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier